

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture art et territoire

**08-02**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 19 octobre 2023

**OBJET : PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 (AXE 5) –  
RÉSIDENCES IN SITU – ÉDITION 2023-2024 – SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS-TYPES.**

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le Conseil départemental a approuvé le Projet éducatif départemental (PED) 2022-2027. Il réaffirme la volonté de notre collectivité de faire de l'éducation une priorité, en même temps que la nécessité de répondre aux défis posés par l'évolution de la société et le formidable développement démographique, économique et culturel du territoire. Le Département s'est ainsi engagé, plus que jamais, en faveur de la réussite éducative des jeunes de son territoire, dans une dynamique qu'il souhaite collective avec l'ensemble des acteur·trice·s de la communauté éducative.

Dans un territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes, le Département mène parallèlement une action volontariste et ambitieuse qui entend placer la culture et les arts au cœur des enjeux de la Seine-Saint-Denis, notamment en tant que vecteurs d'inclusion sociale et d'émancipation des habitants. Pour ce faire, la politique départementale articule le soutien à la création contemporaine et à sa diffusion avec le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et des pratiques en amateur, en veillant aux enjeux d'attractivité et d'équilibre territorial.

En matière d'EAC, les résidences « In Situ » répondent aux objectifs de l'axe 5 du PED, « Promouvoir l'émancipation des collégien·e·s ». Leur construction et leur mise en œuvre s'appuient sur :

- un travail partenarial inter-directions du Département et de l'Éducation nationale (identification des collèges, des projets d'établissement, des contextes territoriaux...);
- une récolte des besoins, attentes et dynamiques au sein des établissements afin d'assurer leur pertinence et leur rayonnement ;



- une veille sur des propositions innovantes ou expérimentales capables de s'adapter aux territoires et aux publics visés ;
- une attention portée à la médiation, la transmission et le partage, au-delà de la qualité et de la pertinence des propositions et des intervenants, dans une démarche respectueuse des droits culturels, s'attachant à valoriser les apports et savoirs des élèves.

**L'édition 2023-2024 du programme « In Situ »** mettra notamment l'accent sur des résidences conçues en lien avec l'accueil des JOP sur le territoire, ainsi qu'autour de la mémoire et du patrimoine immatériel. Elle offrira par ailleurs à des élèves la possibilité d'être au cœur de performances artistiques collectives ou de projets participatifs en lien avec le territoire.

**Dix résidences** seront portées par les structures culturelles L'Art en partage, La Place, Le Carreau du temple, La Maison des Cultures du Monde, Le Labo des Histoires, Chroma-Zebroek, La Galerie, le Collectif Superbrut, le Théâtre et Cinéma Georges Simenon, et F93. Elles seront déployées dans 10 collèges, dans 3 établissements publics territoriaux (hors Plaine Commune, où des résidences AGORA seront menées) : Pablo Neruda (Aulnay-sous-Bois), Jean-Pierre Timbaud (Bobigny), Jean Zay (Bondy), Germaine Tillon (Livry-Gargan), Honoré de Balzac (Neuilly-sur-Marne), Jacques Prévert (Noisy-le-Grand), Olympe de Gouges (Noisy-le-Sec), Jean Jaurès (Pantin), Albert Camus (Rosny-sous-Bois) et Les Mousseaux (Villepinte).

À noter que deux d'entre elles seront co-construites et co-financées par des communes du territoire (Aulnay-sous-Bois et Bobigny), tandis que trois autres se poursuivront une nouvelle année, grâce à un jumelage fort opéré entre un collège et un acteur culturel (à Bondy, Noisy-le-Grand et Villepinte) et que deux résidences s'appuieront sur un nouveau jumelage opéré entre un collège et un établissement culturel de proximité (à Noisy-le-Sec avec La Galerie, et à Rosny-sous-Bois avec le Théâtre Georges Simenon).

Dans le détail :

**- Trois résidences en lien avec l'accueil des JOP**

Au **collège Les Mousseaux** à Villepinte, établissement labellisé « Génération 2024 », la résidence pluriannuelle, initiée en 2020 avec l'association **F93**, marquera sa quatrième et dernière édition autour de la thématique des JOP. Enquête autour de la nutrition des sportif·ve·s, analyse de l'intégration de nouveaux sports et de la place des femmes dans le sport, exploration des enjeux urbains et sociaux générés par l'arrivée des JOP sur notre territoire seront autant de sujets travaillés au cours de la résidence, avec notamment des chercheur·se·s et journalistes.

La résidence croisée entre **les collèges Jean Zay** à Bondy et Georges Rouault (Paris 19<sup>e</sup>) se poursuivra pour une deuxième année avec **Le Carreau du Temple**. Elle permettra d'explorer les pratiques sportives et artistiques afin de créer une performance collective alliant danse, écriture et musique, avec des artistes regroupés autour la danseuse Delphine Jungman.

La résidence imaginée par **L'Art en partage** au collège **Pablo Neruda** et à l'école Malraux d'Aulnay-sous-Bois permettra aux élèves d'entrer en lien avec le projet de création du sculpteur Pierre Larauza, autour de l'art du saut dans les épreuves olympiques et paralympiques d'été et de découvrir l'exposition départementale conçue dans le cadre des JOP.

### **- Trois résidences plaçant les collégiens au cœur du processus créatif collectif**

Les élèves du **collège Jacques Prévert** à Noisy-le-Grand poursuivront une résidence initiée l'année scolaire dernière avec **Zebrook** (comédie musicale *Germinale*). Ils s'impliqueront, pour cette seconde année, dans un processus d'écriture, en plus de l'interprétation chorégraphique et chantée, en imaginant une comédie musicale qui revisitera le conte *Ali Baba et les 40 voleurs*. Les enseignants seront partie prenante de la création artistique, accompagnés par une comédienne et coach scénique, Rosy Teixeira, ainsi que différents professionnels de la comédie musicale (costumière, chorégraphe, scénographe).

La résidence portée par **La Place** permettra d'associer des élèves de l'école Rousseau aux élèves du **collège Jean-Pierre Timbaud** à Bobigny, pour une découverte des esthétiques hip-hop et une production artistique sur le thème des identités, avec Guy Assou, chorégraphe de la Compagnie Flies. Cette résidence s'inscrira pleinement dans le nouveau Plan hip-hop départemental, en initiant un partenariat avec La Place dans une dimension métropolitaine. Les différentes classes participeront à la création de tableaux en écho avec la pièce de la compagnie et produiront une création mêlant chorégraphie, sons et vidéos, qui sera montrée à La Place.

À Rosny-sous-Bois, une résidence accompagnera l'auteur **Théophile Dubus** dans l'écriture d'une pièce de théâtre pour l'enfance et l'adolescence, mise en scène ensuite par le collectif **Mind the gap**. Elle plongera des élèves de CM2 de l'école Eugénie Cotton et une classe de 6<sup>e</sup> du **collège Albert Camus** dans l'univers des mondes parallèles. Des fictions sonores écrites, enregistrées et bruitées par les élèves donneront naissance à trois histoires. Cette résidence s'inscrit dans le projet du réseau théâtral jeune public composé de sept théâtres de ville (dont celui de Rosny-sous-Bois), soutenu par le Département.

### **- Deux résidences autour de la mémoire et du patrimoine immatériel**

**Le collège Honoré de Balzac** à Neuilly-sur-Marne sera jumelé au **Labo des Histoires** pour une résidence d'écriture autour de la mémoire personnelle et collective de la Résistance et de la Déportation, dans le cadre du fil rouge mémoriel départemental autour de l'année 1943. Trois artistes (Anna Mezey, autrice ; Romain Dutter, auteur de bande dessinée ; Sophie David, autrice, conteuse, musicienne) permettront aux élèves d'explorer non seulement l'écriture tant de témoignage que de fiction ou de poésie, mais aussi les arts graphiques et la création sonore, en s'appuyant sur les visites des lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Seine-Saint-Denis.

Les élèves du **collège Germaine Tillon** à Livry-Gargan auront comme point de départ la danse chantée-haka de la Nouvelle-Zélande pour lancer une résidence artistique et anthropologique sur la question du patrimoine vivant, et notamment de la danse comme expression d'un patrimoine culturel immatériel. Le binôme proposé par **la Maison des Cultures du Monde** est composé d'un anthropologue (Matteo Gallo) et d'une chorégraphe (Sandra Abouav).

### **- Deux résidences placent le lien au territoire et le regard sur la ville au cœur d'un projet participatif**

La résidence portée par **la Galerie** avec la photographe Charlotte El Moussaed aura pour objectif la constitution d'une archive subjective et collective de la ville de Noisy-

le-Sec, grâce aux prélèvements sonores et photographiques menés par les élèves du **collège Olympe de Gouges**.

Les élèves du **collège Jean Jaurès** à Pantin arpenteront le quartier des Courtilières et les espaces de leur collège pour enquêter sur ce qui crée les lieux de convivialité et d'amitié. Ils imagineront avec les urbanistes, architectes et artistes (Jonathan Roditi, Pauline Leriche, Emma Lisbonde, Juliette Mondière) du **collectif Superbrut** des espaces partagés plus inclusifs et créeront un mobilier adapté à l'établissement pour mieux se rencontrer.

Je vous propose donc :

- D'ALLOUER au titre des résidences In Situ au titre de l'année scolaire 2023-2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 20 000 euros à l'association L'Art en Partage,
- 20 000 euros à l'association La Place – centre culturel hip-hop,
- 15 000 euros à la Société publique locale Carreau du temple,
- 20 000 euros à l'association La Maison des cultures du monde,
- 19 360 euros à l'association Le Labo des Histoires,
- 15 000 euros à l'association Chroma,
- 18 000 euros à la commune de Noisy-le-Sec pour La Galerie,
- 20 000 euros à l'association Superbrut,
- 20 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois pour le Théâtre et Cinéma G. Simenon,
- 20 000 euros à l'association F93 ;

- D'APPROUVER, au titre des résidences In Situ pour l'édition 2023-2024, la convention type bipartite dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Association La Maison des Cultures du monde,
- Association Le Labo des Histoires,
- Association Chroma,
- Association Superbrut,
- Association F93,
- Commune de Noisy-le-Sec pour La Galerie,
- Commune de Rosny-sous-Bois pour le Théâtre et cinéma G. Simenon,
- Société publique locale Carreau du Temple ;

- D'APPROUVER, au titre des résidences In Situ 2023-2024, la convention type tripartite dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Commune d'Aulnay-sous-Bois et l'association L'Art en Partage,
- Commune de Bobigny et l'association La Place – centre culturel hip-hop ;

- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

la vice-présidente,

la conseillère départementale déléguée,

**Dominique Dellac**

**Élodie Girardet**

# ANNEXE AU RAPPORT

## PLAN ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – RÉSIDENCES IN SITU - ÉDITION 2023-2024 – SUBVENTIONS ET CONVENTIONS TYPES

### IN SITU, ARTISTES ET CHERCHEURS EN RÉSIDENCE DANS LES COLLÈGES

Durant une année scolaire, des artistes ou chercheur.se.s issu.e.s de tous les champs de la création contemporaine et de la culture scientifique investissent une dizaine de collèges du département, en partenariat avec une structure culturelle.

Ces résidences offrent une rencontre entre artistes ou scientifiques et élèves autour d'une création artistique ou d'un travail de recherche, mais aussi d'une démarche singulière co-construite avec les équipes pédagogiques et les élèves, pleinement acteurs de la résidence.

**Voici les 10 résidences In Situ qui seront mises en oeuvre sur l'année scolaire 2023/2024 :**

► **Structure culturelle :** L'Art en Partage

**Artiste associé :** Pierre Larauza, sculpteur documentaire

**Etablissements :** Collège Pablo Neruda et école Malraux à Aulnay-sous-Bois

**Discipline et Thématique:** Arts visuels / Les Jeux Olympiques et Paralympiques

La résidence s'inscrit dans la Cité éducative d'Aulnay-sous-Bois et vise à développer les passerelles inter-degrés entre l'école Malraux et le collège Pablo Neruda et le rayonnement du projet au sein de la ville d'Aulnay-sous-Bois. Cette résidence s'inscrit dans le cadre de la coopération territoriale entre la Ville et le Département et dans la dynamique olympique et artistique. Elle contribuera à faire rayonner les actions menées dans le cadre de l'exposition JOP visant à la rencontre entre oeuvres de la Collection départementale d'art contemporain et oeuvres d'autres horizons. Les ateliers pour les écoliers entreront en résonance avec ceux menés au collège. A cet effet, un temps d'immersion dans l'univers de l'artiste sera proposé par la structure culturelle afin de favoriser l'implication de tous les enseignant.es (premier comme second degré) dans ce projet de résidence.

**L'association Art en Partage**, située à Romainville, est investie dans une démarche d'éducation à l'image dans le domaine des arts visuels et de la création contemporaine, notamment dans des lieux traditionnellement non dévolus dans une démarche « d'aller vers ». Elle accompagne des projets artistiques participatifs avec les habitants et soutient la création et la production d'œuvres via des accueils en résidence artistique.

Spécialisé dans la reconstitution en sculptures de mouvements sportifs historiques, **Pierre Larauza** est sculpteur, chorégraphe et réalisateur. Il est également Docteur en art et sciences de l'art. Les médias qu'il utilise (de la sculpture à la danse en passant par le travail sonore et vidéo ou encore le texte) sont au service d'un travail d'enquête au croisement de l'art et du documentaire.

L'association L'Art en Partage invite l'artiste Pierre Larauza à associer à son projet de création les élèves du collège Pablo Neruda et de l'école Malraux d'Aulnay-sous-Bois. Un projet en écho à trois oeuvres : le record du monde de saut en longueur de Mike Powell (1991, Tokyo), le célèbre saut en hauteur de Dick Fosbury (1968, Mexico) et le premier saut

à la perche au-dessus de 6 m de Sergueï Bubka (1985, Paris), qui seront présentées dans le cadre de l'Olympiade culturelle de Paris 2024 (au Zénith de Paris -mai 2024 et au Carreau du temple - juin 2024).

Dans une approche ludique, didactique et poétique, les élèves de quatre classes du collège et de l'école élémentaire, s'intéresseront à l'art du saut dans les épreuves olympiques et paralympiques d'été. A travers un travail d'enquêtes et de recherches, il s'agira de produire un contenu documentaire, permettant aux élèves de se familiariser aux notions d'archives, de témoignages, de factualité et de points de vue. Mise en situation des corps, ateliers pratiques, rencontres avec des personnalités invitées par l'artiste (athlète, commentateur sportif, poétesse...) et sorties culturelles ponctueront la résidence. Les documents récoltés et les œuvres créées par les élèves (dessins, photographies, montage d'archives sonores, moulages, maquettes ou encore chorégraphie filmée) pourront porter sur les épreuves d'athlétisme, de natation ou encore de gymnastique, en passant par le saut d'un gardien de foot, d'une joueuse au tennis à la volée, d'une danseuse de breakdance ou d'une figure du skate.

Les élèves (écoliers et collégiens) et l'artiste produiront ensemble une exposition qui prendra la forme de « valises transportables», inspirées par l'œuvre « La boîte en valise» de Marcel Duchamp conservée au Centre Pompidou.

► **Structure culturelle** : La Place - centre culturel hip-hop

**Artiste associé** : Guy Assou, directeur et chorégraphe de la Compagnie Flies

**Etablissements** : Collège Jean-Pierre Timbaud et école élémentaire Rousseau à Bobigny

**Discipline et Thématique** : Danse hip-hop / Les identités

La résidence In Situ est co-construite et co-financée avec la ville de Bobigny dans le cadre de la coopération territoriale et s'inscrit pleinement dans le nouveau Plan hip-hop départemental.. Elle sera menée avec des classes du Collège Jean Pierre-Timbaud et de l'école primaire Jean Jacques Rousseau à Bobigny. Elle s'établira tout au long de l'année scolaire 2023-2024 avec 80h d'ateliers réparties dans 5 classes, des sorties culturelles, un acte inaugural et un acte de restitution, qui présentera le travail de création des élèves.

**La Place**, centre culturel et d'expression dédié à la culture hip-hop de la Ville de Paris, est un lieu vivant dont la mission est de promouvoir l'ensemble des esthétiques et pratiques artistiques de ce mouvement culturel. À travers ses actions de diffusion, de transmission, et d'accompagnement, La Place favorise et encourage la création sous toutes ses formes : musique, danse, graffiti, image et audiovisuel.

La Place propose une résidence artistique avec **Guy Assou**, directeur et chorégraphe de la Compagnie Flies. Fondée en 2017 par Guy Assou, la compagnie Flies défend un univers chorégraphique hip-hop qui se nourrit aussi des danses moderne et contemporaine et des parcours et styles personnels de ses artistes.

La Place et la Compagnie Flies proposent une série d'ateliers, de rencontres, de découverte des œuvres et des établissements culturels du territoire et de la région parisienne. La compagnie souhaite amener les élèves à s'interroger sur leur rapport à l'identité, qu'il s'agisse de la leur ou de celles des autres. Cette notion représente le fil rouge de la résidence. Au cours d'ateliers de danse hip-hop, mais également de travaux pratiques autour du son et de la vidéo, les élèves exploreront la notion d'altérité et de la perception de soi.

Les classes effectueront un travail autour de l'expression libre (freestyle) pour entrer pleinement dans l'expression de soi, la compréhension du corps et de mouvement.

Les différents temps de pratique permettront la mise en place progressive d'une création chorégraphique originale en résonance directe avec le spectacle « Mon reflet dans le regard de l'autre» de la Compagnie Flies. Pièce chorégraphique pour trois danseur-se-s, à l'esthétique hip-hop et floorwork. La pièce se développe en deux temps, et intègre des

éléments vidéos et sonores ainsi que des miroirs créant des jeux visuels individuels et de groupe. C'est autour de cette œuvre que les classes travailleront, à la fois sur le plan chorégraphique, des sons et de la vidéo.

La création finale sera présentée lors d'un temps de restitution, qui se déroulera à La Place, à Paris, en présence des parents. Ce temps fort permettra de rendre compte de la création du danseur et de celles menées avec les élèves de l'école et du collège et valorisera les créations menées dans d'autres collèges de Paris avec d'autres artistes hip-hop, accompagnés par La Place.

► **Structure culturelle** : Le Carreau du Temple

**Artistes associées**: Delphine Jungman (chorégraphe, danseuse) et Patrick Biyik (compositeur et musicien), Clément Marchand (auteur, metteur en scène), Samuel Florimond (B-Boy) pour la Compagnie 2X0

**Etablissements** : Collège Jean Zay à Bondy (avec le collège Georges Rouault à Paris 19<sup>e</sup> – Dispositif l'art pour grandir de la Ville de Paris)

**Discipline et Thématique** : Danse / Art et sport

La résidence croisée s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Paris et le département de la Seine-Saint-Denis et s'appuie sur deux dispositifs d'éducation artistique et culturel (L'Art pour grandir à Paris et Résidences In Situ pour la Seine-Saint-Denis). Il sera décliné dans une démarche pleinement reliée aux Jeux Olympiques et Paralympiques en s'appuyant sur l'axe « Faire de la ville un terrain de jeu(x) ».

**Le Carreau du Temple** est un équipement polyvalent composé d'une grande Halle, d'une salle de spectacles et de salles de sport, proposant une programmation culturelle, sportive et artistique dédiée au corps dans ses représentations et dans ses pratiques. Sa programmation artistique défend une vision engagée des valeurs essentielles de solidarité et d'inclusivité au service de tous les publics qui s'y croisent au gré de sa riche activité. Une cinquantaine d'artistes ou de collectifs de danse contemporaine sont accueillis tout au long de la saison et 52 associations proposent un large panel de pratiques sportives (judo, boxe, basket...), artistiques (vogaing, théâtre, danse...) et de bien-être (Pilates, yoga...), des plus traditionnelles aux plus émergentes.

Fondée en 2020, la Compagnie 2x0 (deux fois zéro) est née autour du projet artistique de Delphine Jungman et de Patrick Biyik. Iels collaborent dans des projets collectifs depuis 2015 et se rejoignent dans une vision fusionnelle entre musique et danse. Delphine Jungman est chorégraphe, danseuse contemporaine et professeure de Gaga, pratique impulsée par le chorégraphe israélien Ohad Naharin qui prône le lâcher-prise et les mouvements libres. Patrick Biyik vient de la musique hip-hop et rock et s'inspire du cinéma et de l'électro dans ses créations. La Compagnie 2x0 crée pièces de danse mêlant la danse contemporaine et le hip-hop.

Le projet de Marathon Chorégraphique proposé dans cette résidence In Situ explore les croisements entre Art et Sport, avec un regard décalé et stimulant entretenant joyeusement la créativité, le dépassement de soi ainsi que la solidarité. L'art et le sport ne manquent pas d'affinités. Le jeu, d'abord, au sens ludique, mécanique et stimulant, est l'un de leurs principaux points communs. La pratique du sport est capable d'unir, de rassembler, de fédérer des nations au-delà des fractures « sociales, culturelles et politiques ».

La résidence permettra aux élèves de découvrir et de pratiquer danse contemporaine, break, musique et théâtre. Le travail mené en résidence sera l'occasion de déconstruire les stéréotypes dans les secteurs du sport et de la danse (genre, morphologie, handicap...). Elèves, enseignant·e·s et artistes se rencontreront autour de nouvelles formes d'expressions donnant la parole à chaque corps : détournement des règles d'un jeu pour en créer un



nouveau à travers la danse ou le théâtre, création d'une chanson, d'une bande son ou encore d'un haka, découverte du break-nouvelle discipline olympique.

Les deux classes principales du collège Jean Zay à Bondy et les deux classes principales du collège Georges Rouault à Paris participeront chacune à deux semaines d'immersion avec deux artistes de la Compagnie 2x0 l'une en mars et l'autre en mai autour de la danse (Delphine Jungman et Samuel Florimond), de la musique (Patrick Biyik) et du théâtre (Clément Marchand). Dans le cadre des ateliers, les élèves rencontreront également la philosophe Arianne Mintz pour discuter des valeurs et de liens qui unissent l'art et le sport, ainsi que la costumière Lucia Fitzsimmons pour choisir leur tenue en vue de la restitution.

Les quatre classes principales présenteront chacune leur création finale dans la salle de spectacles au Carreau du Temple en juin 2024. Cette restitution sera ouverte aux autres classes des deux collèges et aux familles.

► **Structure culturelle** : Maison des Cultures du Monde - Centre français du patrimoine culturel immatériel

**Artiste et chercheur associés** : Matteo Gallo, anthropologue-chercheur et Sandra Abouav, danseuse, chorégraphe.

**Etablissement** : Collège Germaine Tillon – Livry Gargan

**Discipline et Thématique** : Danse et anthropologie/ patrimoine culturel immatériel

Cette résidence s'inscrit en lien avec la démarche « 130 pays, 130 collèges », portée par le département, qui vise à mobiliser les plus jeunes autour des JOP en permettant aux 130 collèges de la Seine-Saint-Denis de représenter chacun l'un des 205 pays qui participeront à la prochaine olympiade. C'est à partir du pays choisi par le collège, La Nouvelle Zélande, que s'est construit ce projet de résidence.

**La Maison des Cultures du Monde – Centre français du patrimoine culturel immatériel** (MCM-CFPCI) est à la fois une institution culturelle qui produit, documente et diffuse des spectacles venus du monde entier, et un espace de réflexion, de formation, de valorisation et de transmission dédié au patrimoine vivant et à la diversité culturelle.

**Matteo Gallo** est anthropologue-chercheur spécialiste de la Nouvelle Calédonie, associé au Centre de Recherche et Documentation sur l'Océanie. Ses recherches portent sur les sujets suivants : jeunesse et générations, politiques mémorielles, processus de transmission, réappropriation et valorisation des savoirs, pratiques locales de gestion du passé et du patrimoine, pratiques culturelles juvéniles (musique), restitution des savoirs anthropologiques, relation entre histoire et environnement (forêt).

**Sandra Abouav** est danseuse, chorégraphe et fondatrice de la Compagnie METAtarses. La compagnie METAtarses crée des projets pour le plateau et dans des espaces intermédiaires (la rue, l'école). Les créations de la compagnie se déploient autour de la relation entre danse et musique depuis plusieurs années. Elles ouvrent également des voies vers la littérature et la poésie sonore et tissent des liens étroits avec les arts plastiques et la vidéo.

La résidence mêlera démarches artistique et ethnographique. En prenant comme porte d'entrée une forme de patrimoine vivant comme la danse chantée *haka*, rituel pratiqué par les Maoris de Polynésie, et en s'appuyant sur l'expérience de Sandra Abouav dans sa réflexion sur le corps à l'école, ce projet de résidence sensibilisera les élèves à la question du patrimoine vivant à partir d'une initiation à la méthode ethnographique. La résidence permettra aux élèves de découvrir et d'appréhender des formes d'expressions culturelles relativement éloignées, dans le souci de promouvoir la diversité culturelle au-delà des clichés et de l'ethnocentrisme. Elle invitera également les élèves à porter un regard sur le patrimoine vivant dont ils sont héritier.e.s et/ou détenteur.trice.s. S'intéresser aux patrimoines vivants constitue le moyen de valoriser l'identité de chacun en même temps que d'ouvrir à la découverte d'autres cultures, et permet d'engager le dialogue au sein même de l'univers de référence qui est celui des jeunes générations. Initiation à l'anthropologie, enquêtes ethnographiques et pratique chorégraphique seront au coeur de la résidence.

La mise en scène finale, transdisciplinaire, orchestrée par Sandra Abouav, permettra de partager les résultats de l'enquête, sous diverses formes, définies au fur-et-à mesure : représentation dansées, exposé oral, exposition des données/matériaux saisis *in situ* (extrait d'entretien, photographies, matière sonore, support vidéo...). Un reportage vidéo permettra de garder la trace du cheminement intellectuel et corporel parcouru par les élèves dans l'exploration de leur patrimoine vivant immatériel.

► **Structure culturelle** : Le Labo des Histoires

**Artistes associés**: Anna Mezey (autrice), Romain Dutter (auteur de bande dessinée), Sophie David (autrice, conteuse, musicienne)

**Etablissement** : Collège Honoré de Balzac - Neuilly-sur-Marne

**Discipline et Thématique** : Littérature / Mémoire, résistance et déportation

La résidence amènera les élèves à travailler sur la notion de mémoire, à la fois personnelle et collective, en lien avec l'histoire du 20ème siècle, et notamment l'année 1943 dans le cadre du fil rouge mémoriel que le Département développe en cette année 2023. 1943 est l'année charnière de la Seconde Guerre Mondiale. Si l'internement et la déportation des juifs.ves et résistants.es, s'intensifient, c'est aussi la création du Conseil national de la Résistance, qui unifie les réseaux de résistance et jette les bases de la reconstruction de la France.

Créé en 2011, le Labo des Histoires, association nationale dont une antenne est localisée en Seine-Saint-Denis, a pour vocation de développer l'écriture créative chez les jeunes, qu'ils soient ou non déjà à l'aise avec cette expression artistique. A cet effet, un réseau d'artistes professionnels de l'écriture est sollicité (auteur.trice.s, scénaristes, parolier.e.s, poète.sse.s, slameur.se.s...).

Les trois artistes choisi.e.s par le Labo des Histoires pour porter cette résidence sont l'autrice Anna Mezey, la comédienne et conteuse Sophie David et l'auteur de bande dessinée Romain Dutter. Tou.te.s trois explorent dans leurs créations la notion de souvenirs et l'Histoire du vingtième siècle, à travers le texte, l'image ou la voix.

**Anna Mezey**, développe son projet d'écriture *Souvenirs perdus*, une enquête littéraire autour de son frère hongrois perdu de vue. **Romain Dutter** est un auteur / scénariste de romans graphiques. Après *Symphonie Carcérale*, *Petites et grandes histoires des concerts en prison* (2018), il a publié en 2021, son deuxième roman graphique, *Goodbye Ceausescu*. Son cinquième projet BD, en cours de création, porte sur l'émigration française des Barcelonnettes (habitants de la vallée de l'Ubaye) au Mexique en 1830 et 1940, et abordera la question de la mémoire collective et individuelle, puisqu'il sera basé sur des courriers et photographies d'archives. **Sophie David**, autrice, conteuse et musicienne, mélange écriture, oralité et musique de la langue. En tant que conteuse, elle réécrit les contes traditionnels sous forme de contes musicaux.

Ecriture, tant de témoignage que de fiction ou de poésie, mais aussi arts graphiques et création sonore seront explorés par les élèves lors de la résidence, en s'appuyant sur des visites mémorielles (Fort de Romainville, Mémorial de la Shoah de Drancy, ancienne gare de déportation de Bobigny). Ils produiront ensemble une exposition visuelle et sensible en interrogeant l'engagement des résistant.es pendant la seconde guerre mondiale et ce que cela évoque aujourd'hui.

► **Structure culturelle** : Zebrook

**Artistes associées** : Rosemary Teixeira, comédienne, chanteuse et coach scénique, Marianne Shmitt (chorégraphe), Guillemette Foucard (chanteuse)

**Etablissement** : Collège Jacques Prévert– Noisy-le-Grand

## **Discipline et Thématique:** Comédie musicale / Adaptation d'un conte pour la scène

Après une première année de résidence qui a permis d'impulser un projet ambitieux et remarqué de comédie musicale au collège Jacques Prévert à Noisy-le-Grand en partenariat avec l'Espace Michel Simon de Noisy-le-Grand (*Germinal, la comédie musicale*), ce second chapitre vise la création d'un nouveau spectacle avec des objectifs renouvelés. La résidence permettra de réaliser des passerelles entre temps scolaire et périscolaire afin de développer les pratiques artistiques régulières des collégiens et d'assurer un lien avec l'écosystème culturel de la ville.

Née en 1990 en Seine-Saint-Denis, l'**association Zebrook**, localisée à Noisy-le-Sec est à la conjonction des mondes de la musique et de l'éducation populaire avec l'objectif de contribuer au développement continu et au renforcement d'une scène musicale active. Elle a pour but de soutenir les pratiques amateurs, d'agir en direction de la jeunesse et de transmettre connaissances et méthodes.

Rosemary Teixeira, comédienne et chanteuse assurera la direction artistique globale de la résidence. Elle animera des ateliers théâtre et écriture et assurera la mise en scène des tableaux et « entre-tableaux ». Elle animera la mise en espaces des corps et le jeu théâtral des solistes et chœurs. Elle sera en binôme avec Marianne Shmitt (chorégraphe et danseuse) pour l'atelier chorégraphique des chœurs et avec Guillemette Foucard (chanteuse) pour les ateliers dédiés au coaching vocal.

Sous la direction artistique de Rosemary Teixeira, des enseignants référents et d'une équipe de professionnelles du spectacle vivant, les élèves travailleront à l'adaptation en comédie musicale du célèbre conte *Ali Baba et les 40 Voleurs*. Les collégien.ne.s seront impliqué.e.s dans la découverte du genre du conte, dans la technique d'adaptation et de parodie par la co-écriture de l'œuvre (finalisation du script, écriture des inter-tableaux et de chansons). Leur participation servira de matière première à cette adaptation au ton décalé et humoristique. Outre la co-création de l'œuvre, les élèves prépareront la représentation finale de la comédie musicale à l'Espace Michel Simon : chorégraphie, chant, théâtre. Cinq classes de l'établissement participeront directement au projet en intégrant des ateliers de création de costumes, de décors, d'écriture, de communication et de régie.

► **Structure culturelle :** La Galerie (Ville de Noisy-le-Sec)

**Artiste associée :** Charlotte El Moussaed, photographe et vidéaste

**Etablissement :** Collège Olympe de Gouges– Noisy-le-Sec / La ville

**Discipline et Thématique :** Arts visuels / Territoire et espace, appropriation de la ville

Cette résidence s'est construite en réponse au souhait de l'équipe pédagogique du collège de permettre aux élèves de s'ouvrir sur leur ville, de mieux la connaître, de pouvoir se l'approprier et d'engager des partenariats avec les lieux culturels présents sur le territoire.

Depuis 1999, **La Galerie**, centre d'art contemporain d'intérêt national situé à Noisy-le-Sec, propose une programmation artistique exigeante et accessible qui permet au territoire noiséen de s'inscrire dans une dynamique culturelle d'envergure. Allant à la rencontre de tous les publics, La Galerie est un lieu ressource important pour les arts visuels sur le territoire séquano-dionysien.

**Charlotte El Moussaed**, artiste invitée pour la résidence souhaite interroger les signes de nos cultures, l'héritage ou la perte de nos histoires anciennes, mais aussi les questions de langues et de créolisation. Elle aborde ces sujets par une approche aussi bien documentaire que fictionnelle et de mise en scène. Sa pratique se construit sur des gestes de collecte, de

mise en relation, de traduction. Elle investit le champ du portrait élargi aux objets et aux espaces, où l'intime croise le social.

En complémentarité avec les propositions de Charlotte El Moussaed, il est envisagé que des artistes et designers interviennent auprès des élèves dans le domaine de la création sonore et/ou linguistique et du design graphique. Les designers de Rotolux Press (Fontenay-sous-Bois) et de La Martienerie (Noisy-le-Sec / Romainville) interviendront auprès des élèves pour réaliser une édition regroupant les matériaux collectés et oeuvres réalisées.

La résidence s'intéressera au territoire de Noisy-le-Sec, actuellement en pleine mutation urbanistique, sociale et culturelle. Les élèves partiront à la découverte de différents quartiers de la ville avec pour optique de constituer une archive subjective et collective de celle-ci. Les lieux seront des terrains à arpenter, propices à prélever des échantillons sonores, photographiques augmentés de récits, gestes plastiques et documents d'archives.

Via le médium photographique, la première séquence « Abécédaire des formes de Noisy-le-Sec » est pensée pour partir à la (re)découverte de l'environnement architectural immédiat du collège et du quartier de Merlan, et notamment la cité expérimentale initiée après-guerre.

La deuxième séquence « Lexique de la ville » se concentre sur un travail sonore à partir de descriptions visuelles de l'environnement urbain et de captations de sons d'ambiance.

La troisième séquence « Annuaire et livre de recettes » permet d'engager une réflexion sur la mémoire gustative rattachée à un territoire et à celles et ceux qui l'habitent. Il s'agit ici d'arpenter un lieu en partant à la rencontre des personnes travaillant dans des commerces alimentaires, à travers le médium photographique.

La quatrième séquence « Promenade immobile » est dédiée à l'éditorialisation des matériaux, sous la forme sonore (performance et/ou podcast...) et graphique (affiche, livret ou fanzine...). Ces formes garderont trace de la résidence, fruit de la coopération entre les classes du collège, et plus largement de la communauté éducative.

► **Structure culturelle** : Collectif Superbrut.es

**Artistes et chercheurs associés** : Jonathan Roditi, designer multidisciplinaire, Pauline Leriche, architecte pluridisciplinaire, Emma Lissonde, artiste plasticienne, Juliette Mondière, chercheuse

**Etablissement** : Collège Jean Jaurès - Pantin

**Discipline et Thématique** : Architecture et urbanisme

Le collège Jean Jaurès se situe au coeur du quartier des Courtilières à Pantin, quartier à l'architecture remarquable et en pleine rénovation, qui s'achève en 2023, avec l'ouverture d'un nouvel espace culturel, l'Espace Nelson Mandela. L'équipe du collège souhaitait faire le lien entre le quartier et la vie dans le collège, dans le cadre de cette résidence.

Superbrut.es est une association qui développe des projets artistiques et culturels. Elle a été créée en 2019 par trois architectes mû-es par le désir de repenser les modes d'exercer ce métier : construire moins, réinventer plus. Proche de la notion d'art en commun et des démarches d'urbanisme culturel, le collectif entremêle des outils pluridisciplinaires : mise en récit, enquêtes, médiations, micros aménagements, production d'événements culturels, illustrations, toujours de manière située, inclusive et participative.

Cela fait trois ans que le collectif Superbrut.es est présent au sein du collège Jean Jaurès à Pantin par le biais du dispositif « la Culture et l'art au collège » (« Le non humain en ville», « Le genre dans la cour de récré», « Repenser la salle d'arts plastiques»). Lors de ces trois années de présence au sein de l'établissement, ils ont entamé une réflexion autour des espaces et des modes d'apprentissage.

Les membres du collectifs en résidence au collège sont :

**Jonathan Roditi**, designer multidisciplinaire formé entre la France et les Pays-Bas, il exerce la scénographie, le design d'objet mais également la vidéo et le design interactif.

**Pauline Leriche**, architecte de formation, revendique une activité transdisciplinaire. Elle mêle dans son travail rencontres, échanges de savoirs-faire, ateliers, enquêtes sensible, art collaboratif et esprit festif et convivial.

**Emma Lissonde**, formée à l'université des Beaux Arts de Grenade (Espagne) questionne les notions d'espaces publics, privés, communs. Au travers d'expériences transdisciplinaires, elle a pu participer à la mise en réseau des acteurs culturels, sociaux et éducatifs à l'échelle des quartiers, la prise en compte des spécificités des populations sur un territoire, l'invention de formats collectifs de création et de médiation.

**Juliette Mondière**, passée par les classes préparatoires littéraires, elle y a découvert le théâtre, la performance, la danse et les arts de rue. Elle travaille à imaginer des formes pour non seulement transmettre le constat que les structures profondes de notre rapport au monde sont à réinventer, faire vivre des futurs désirables, mais aussi lancer le pas vers leur réalisation en actes.

La résidence In Situ développée au Collège Jean Jaurès à Pantin s'inscrit dans la continuité thématique des projets menés par le collectif ces dernières années. Le projet de résidence « Les assises de l'amitié » est une exploration artistique des espaces qui développe une méthode collaborative pour imaginer avec les élèves du collège Jean Jaurès des espaces partagés plus inclusifs et en vue de créer un mobilier adapté à l'établissement afin de mieux se rencontrer et nouer des amitiés dans les espaces communs du collège. La démarche participative au cœur de ce projet permet d'ouvrir la voie vers des méthodes pédagogiques nouvelles, avec le chantier, le jeu et le design. Une attention particulière sera donnée à la mise en place d'espaces et de temps de partage et de débat, à la transmission des outils de l'architecte et du designer, et à l'acte collectif de construire.

Quelles typologies de lieux pouvons nous observer à partir du prisme de l'amitié, quelles relations s'y tissent, et pourquoi ? Quelles valeurs, quel horizon nous est désirable ? Pourquoi la ville est-elle repensée à l'aune des notions de convivialité, des relations de coopération, et qu'est ce qui définit un lieu propice à la réalisation de ces objectifs ? Ces réflexions pourront mener les élèves et leurs enseignant.e.s à reconsidérer quelles sont leurs relations communes et ainsi leur permettre de faire évoluer leurs pratiques respectives à travers leur métier et leurs parcours scolaires au sein de leur établissement. Ils seront aussi amené.e.s à questionner le rapport qu'entretient ce dernier à son territoire, sa géographie et son histoire.

Une première étape d'enquête dans le quartier permettra de revenir sur son histoire et d'amener les collégien-nes à entremêler les notions d'urbanisme, de construction participative, d'amitié et de convivialité au sein des espaces publics et partagés. Nourris de ce travail de récolte, les conclusions de ces réflexions seront appliquées à l'échelle du collège afin de rendre les élèves des acteurs-ices de leur lieu de vie et de leurs apprentissages. Des ateliers de design participatifs de mobilier, permettront de penser et de construire des aménagements pour faire exister de nouveaux liens d'amitié et de solidarité en écho aux villes dans lesquelles ils voudraient vivre. Cette seconde étape aboutira à l'écriture d'un cahier des charges et de recommandations par les élèves qui deviendront les commanditaires des aménagements à venir. Dans un troisième temps, ce mobilier sera réalisé et finalisé dans le cadre d'un chantier participatif au collège.

► **Structure culturelle** : Théâtre et Cinéma Georges Simenon (Ville de Rosny-sous-Bois)

**Artistes associés** : Théophile Dubus, auteur et Julia de Reyke, comédienne-metteuse en scène du collectif Mind the Gap

**Etablissement** : Collège Albert Camus et école Eugénie Cotton – Rosny-sous-Bois

**Discipline et Thématique** : Ecriture théâtrale / Les mondes parallèles

La résidence In Situ s'inscrit dans le projet de réseau de commande d'écriture et de mise en scène théâtrales jeune public composé de sept théâtres de ville et soutenu par le Département. Le binôme Théophile DUBUS et le Collectif Mind The Gap (auteur-metteur en scène) a été sélectionné.

Cette résidence vise à développer les passerelles inter-degrés entre l'école Eugénie Cotton et le collège Albert Camus ainsi que le rayonnement du projet au sein de la ville Rosny-sous-Bois. Elle s'inscrit dans le cadre de la coopération territoriale entre la Ville et le Département.

**Le Théâtre et Cinéma Georges Simenon**, scène conventionnée d'intérêt national « musique et cinéma » est un établissement municipal de la ville de Rosny-sous-Bois. Le projet artistique du Théâtre Georges Simenon vise à promouvoir le spectacle vivant dans toute sa diversité et sa créativité. Il propose une programmation pluridisciplinaire orientée plus particulièrement vers le lien entre la musique et le cinéma.

**Théophile Dubus** est comédien, metteur en scène et auteur au sein de sa compagnie Feu Un rat !. Ses pièces, à l'instar de *Jeunes fleurs, tristes loups (la comédie musicale !)* écrit en 2019 pour le Collectif Lynceus ou de *Brisby (blasphème !)* écrit en 2020 pour la compagnie Le Chant de la Louve, choisissent la légèreté pour aborder des sujets dits graves comme la mort). Après *Truelle (une histoire d'enfant triste)* et *Variation (copies !)*, il prépare *Fin (faim)*, un cabaret tout public (à partir de 8 ans) sur les ogres et les ogresses prévu pour février 2024.

**Mind the Gap** est un collectif théâtral, constitué par Thomas Cabel, Julia de Reyke, Anthony Lozano, Coline Pilet à leur sortie d'études de théâtre, bientôt rejoint.e.s par Solenn Louër et Margot Guillerm. Le collectif explore l'écriture de plateau et crée plusieurs spectacles : *Tonnerre dans un ciel sans nuage (2015)*, puis *Le Mariage*, (2017) et *J'aurais mieux fait d'utiliser une hache (2021)*. Leurs créations posent la question de ce qui fait art, ce qui fait spectacle et la manière dont on y invite les spectateur.ice.s. Dans ce travail, on voit se dessiner une esthétique et un goût de l'artisanal, de la "fabrique" de la représentation en train de se faire, notamment amorcé par le déploiement conséquent d'un univers sonore fait de bruitages et/ou de musique live.

Pour l'écriture d'un texte théâtral jeune public, Théophile Dubus travaillera sur les thématiques du choix et des univers parallèles. La fin du primaire et le début du collège, sont une période où la question des choix commence à se poser. Le choix questionne dans tout ce qu'il peut comporter d'universel et de philosophique : oscillation constante entre vertige existentiel et sensation de liberté. À partir de cette notion de choix, l'auteur et le collectif exploreront collectivement la théorie des univers parallèles, un formidable outil théâtral de liberté, d'imagination et d'émancipation. La classe de collège et de CM2 travailleront chacune à la dramaturgie, à la construction d'une réflexion collective autour des mondes parallèles et à une fiction, ayant le même point de départ. L'aboutissement de ce processus prendra la forme de fictions sonores écrites et enregistrées par et avec les enfants : qui donneront naissance à trois histoires, comme trois réalités parallèles.

► **Structure culturelle:** F93

**Intervenants associé.e.s:** **Alice Babin** (autrice), **Florencia Valdès Andino** (journaliste), **Charly Machemehl** (maître de conférences en Histoire et membre du centre d'Etudes des Transformations des activités Physiques et Sportives), **Alexandra Descarpentrie** (doctorante en nutrition), **Sandrine Lefèvre** (journaliste sport au *Parisien*)

**Établissement :** Collège Les Mousseaux à Villepinte

**Secteur et Thématique :** Médias- écriture - sciences / Jeux olympiques et paralympiques

Cette année marque la quatrième et dernière année de la résidence In Situ portée par F93 qui s'associe à un réseau d'intervenants et d'artistes pluridisciplinaires, sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques au sein du collège des Mousseaux. C'est dans le prolongement de la dynamique initiée aux cours des trois précédentes années que les élèves pourront échanger avec des sportif.ve.s étranger.e.s, s'approprier les aspects

culturels et sociaux des nouvelles disciplines olympiques, aborder le sujet du genre en sport et profiter de visites d'équipements et de séances d'entraînement.

**F93** est un partenaire important du Département sur les enjeux scientifiques et techniques, pleinement mobilisé sur la compréhension des enjeux liés l'accueil des JOP en Seine-Saint-Denis dans une approche plurielle (sciences, arts, sports, urbanisme, médias...).

**Alice Babin**, journaliste indépendante et autrice, produit des documentaires radio pour France Culture. Elle interviendra sur la création de cartes postales sonores adressées aux lieux en mutation. Cette attention sensible aux lieux et à leur transformation, qui est au coeur du projet « Cartes postales sonores », se retrouve dans son dernier roman *Prière au lieu* (Lattès, 2021). **Florença Valdès Andino** est journaliste sportive RFI, où elle traite l'actualité internationale, notamment sur l'Amérique. Elle accompagnera les élèves à porter un regard sur la boxe féminine (rencontre avec les boxeuses de l'équipe féminine olympique de Cuba) et plus largement à questionner le genre dans la pratique sportive. **Charly Machemehl**, maître de conférences en Histoire et membre du centre d'Etudes des Transformations des activités Physiques et Sportives, dirige un axe de recherche transversal sur le skateboard et les nouvelles pratiques sportives urbaines. Il interrogera avec les élèves l'intégration aux JOP des nouveaux sports tels que le skate, le surf, l'escalade, le break et ce que leur institutionnalisation bouleverse.

**Alexandra Descarpentrie**, doctorante au sein du CRESS/ Center for Research in Epidemiology and Statistics étudie les relations entre profils alimentaires et santé. Elle rencontrera les élèves pour partager sa démarche scientifique autour des enjeux liés à la nutrition, des collégiens mais aussi des sportifs.ve. de haut niveau.

**Sandrine Lefèvre** est journaliste depuis plus de 20 ans a sein du service des sports du quotidien *Le Parisien*. Elle permettra au groupe du Club Presse d'être au plus proche des JOP, pour brosser le visage d'un territoire et de ses habitants qui se préparent à accueillir des athlètes du monde entier.

La résidence convoque savoirs scientifiques et techniques, arts et médias, pour traduire la richesse des enjeux qu'ils représentent pour les collégien.ne.s. Adresses poétiques aux lieux des Jeux à travers la réalisation de cartes postales sonores, enquête autour de la nutrition des sportif.ve.s, rencontres avec des athlètes qui se préparent pour les JOP, club presse avec « Le Parisien », l'appréhension et découverte des nouveaux sports intégrant les JOP, mais aussi enjeux urbains et sociaux générés par l'arrivée des JOP sur notre territoire sont autant de thèmes qui nourrissent le projet. À quelques jours de l'ouverture des Jeux, une grande journée de restitution rendra compte des expériences menées par les collégiens durant ces quatre années de résidence.

# RÉSIDENCES IN SITU

## CONVENTION

### AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

WD 18329

#### ENTRE :

**Le Département de la Seine-Saint-Denis**, élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°                    du

Ci-après dénommé « le Département »,

#### ET :

**La Structure [préciser le nom de la structure]**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 [à retirer si structure autre que association], domiciliée au [préciser adresse de la structure], représentée par son président [ou autre fonction du représentant de la structure], [préciser nom du président ou du représentant de la structure], dûment habilité,

Ci-après dénommée « La Structure »,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département visant à inscrire les arts et la culture au cœur de son projet de développement pour le territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes. Cette politique culturelle départementale se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur. Elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris ;

CONSIDÉRANT le déploiement de cette politique autour d'ambitions affirmées dans le cadre de la mandature départementale 2021-2028 :

- **démocratiser l'excellence**, en soutenant les projets artistiques et culturels ambitieux qui s'inscrivent dans une démarche d'inclusion des habitants du territoire dans leur diversité ;
- **accompagner les mutations du territoire par un effort d'embellissement de l'espace public**, qui doit permettre de renouveler



les regards sur la Seine-Saint-Denis et de développer de nouveaux usages de l'espace public ;

- **favoriser l'accès des habitant-e-s du territoire à la diversité des métiers artistiques et culturels présents en Seine-Saint-Denis**, en permettant des passerelles entre parcours amateurs et professionnels ;
- **développer l'attractivité de notre territoire et le sentiment de fierté de ses habitant-e-s**, en inscrivant notamment les arts et de la culture au cœur des grands événements se déroulant en Seine-Saint-Denis, tels que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, ou au travers d'initiatives dont le Département est partie prenante (projet de biennale interculturelle...), qui doivent faire Héritage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT le troisième Projet éducatif départemental (2022 - 2027), qui porte un important programme d'éducation artistique et culturelle.

Le Département met en place depuis 2007 des résidences de création dans les collèges. Ces résidences concrétisent sa volonté d'expérimentation et d'implantation artistique et culturelle dans les collèges. Elles ont pour ambition de permettre aux élèves d'expérimenter d'autres modes de faire et de penser en présence d'artistes et/ou de chercheurs, en partenariat avec une structure culturelle et sur une année scolaire. Ces résidences offrent une rencontre entre artistes ou scientifiques et élèves autour d'une création artistique ou d'un travail de recherche mais aussi d'une démarche singulière co-construite avec les équipes pédagogiques et les élèves, pleinement acteurs de la résidence.

Elles permettent tout à la fois de mettre en partage un travail artistique ou de recherche professionnel, de soutenir la création ou la recherche contemporaine et d'intégrer l'équipe pédagogique et les élèves dans une démarche inclusive, participative et collaborative dans le cadre global du projet d'établissement. Chaque résidence est singulière et unique. Elle se conçoit en fonction du territoire et du contexte de l'établissement scolaire mais aussi de l'histoire et des évolutions à l'œuvre au sein de chaque collège. Elles sont le fruit d'un dialogue nourri entre une équipe pédagogique et une équipe de structure culturelle en vue d'un jumelage fort entre les deux parties et d'une collaboration étroite avec les artistes / chercheurs associés. Elles doivent permettre une rencontre et une implantation durable sur le collège en vue d'associer pleinement les élèves, la communauté éducative, les familles et les acteurs du territoire. En cela, elles viennent « bouleverser » la vie d'un établissement scolaire de manière pleinement organisée, identifiée et co-construite entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte et dans ce cadre d'actions que le Département et La Structure se sont accordés pour travailler de manière partenariale autour d'objectifs communs afin de mettre en œuvre une résidence artistique In Situ au sein de [nom et ville du collège] sur l'année scolaire 2023-2024.

[Présentation en 3 lignes de La Structure]

Dans ce cadre, d'un commun accord avec le Département et le collège [nom du collège], c'est [noms des artistes/collectif], que La Structure accompagnera dans le cadre de sa résidence.

[Présentation en 3 lignes du parcours du·des artistes/chercheurs]

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à la résidence que La Structure entend mettre en œuvre à partir de 2023.

### **Article 2 : Objectifs et actions de La Structure**

[Description en 10 lignes de la résidence]

### **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département alloue une subvention de **XXX € (montant en toutes lettres euros)** à La Structure par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu du projet de résidence In Situ défini à l'article 2.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique,

La subvention du Département sera exclusivement utilisée pour les actions décrites à l'article 2.

La Structure ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la subvention allouée.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

La subvention départementale versée à La Structure doit permettre de prendre en charge l'ensemble des dimensions de la résidence In Situ sans contribution financière du collègue.

### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de la résidence de l'année scolaire 2023-2024 jusqu'à réception du bilan de ladite résidence, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

### **Article 5 : Bilan et évaluation du projet**

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département avec la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs suivra le bon déroulement du projet dans le collège et proposera des bilans d'étape avec les enseignant·e·s et La Structure.
- Le Département pourra se faire communiquer, et sur simple demande à La Structure, tout document qu'il jugera nécessaire.
- La Structure fournira un bilan financier et un bilan qualitatif de la résidence au Département, selon les modèles transmis par le Département.

### **Article 6 : Obligations de La Structure en matière de communication**

La Structure s'engage, sous peine d'application des dispositions de l'article 12 de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur

ses supports de communication et lors des différentes actions soutenues par le Département, avec la présence du logo départemental téléchargeable sur [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr), et de la phrase suivante : « *La Structure est soutenue par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du dispositif In Situ, résidence d'artistes et de chercheur.se.s en collèges* ».

Préalablement à la diffusion de sa communication, l'Association transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication et/ou tout autre élément de signalétique et de promotion.

Les mentions du soutien du Département doivent être conformes aux modalités techniques définies et prescrites par le Département.

La Structure fournira au Département, à titre gracieux, une image illustrant les parcours. La Structure accepte l'utilisation par le Département de cette image pour toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et garantit avoir obtenu toutes les autorisations de droit à l'image s'y référant.

Elle sollicitera pour cela une autorisation écrite, et précise quand aux modalités d'utilisation de ou des images concernées (durée, territoire concerné, finalité), auprès toute personne qui y serait identifiable, ou de son représentant légal lorsque cette personne est mineure.

#### **Article 7 : Droit à l'image**

Lors de la promotion du dispositif In Situ par le Département, La Structure autorise, à titre gracieux, les photographies, prises de vues et de sons les concernant et relatifs à la résidence.

La Structure accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La Structure s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participant·e·s à la résidence.

#### **Article 8 : Engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement investi en faveur de la lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est le premier détenteur du Label Diversité et du Label Égalité professionnelle par lesquels il s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire et en particulier auprès de ses partenaires. Aussi, La Structure s'engage à respecter les valeurs du Département notamment en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Département souhaite également affiner son diagnostic en la matière sur son territoire, notamment par la collecte de données spécifiques (par exemple : nombre de femmes et d'hommes adhérant aux associations ou participant aux actions ou encore existence d'actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées). La Structure s'engage donc également à transmettre au Département les informations qui pourraient lui être demandées dans le cadre de la collecte de données relatives à la diversité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Article 9 : Engagement lié aux contraintes sanitaires**

Au regard de la crise sanitaire, le Département sera particulièrement attentif aux modalités d'intervention sous la responsabilité de La Structure.

À ce titre, La Structure s'engage à :

- respecter les règles sanitaires édictées et promues par les pouvoirs publics (distanciation physique, gestes protecteurs...) et en vigueur au moment du déroulement des différentes activités des projets ;
- redéployer éventuellement tout ou partie des projets sous de nouveaux formats pour l'adapter aux règles sanitaires, dans le cadre de la subvention allouée par le Département et sous réserve de l'accord du/de la Principal·e du collège concerné par le parcours ;
- adapter certains volets des projets si nécessaire tout en conservant leur sens et leur cohérence et en prenant en compte les réalités et le contexte d'intervention ;
- transmettre des états d'avancement et de redéploiement éventuel régulièrement au Département.

### **Article 10 : Propriétés de la production**

La Structure garde les droits moraux et la propriété des productions réalisées durant la résidence mais cède gracieusement au Département les droits de reproduction de celle-ci pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de cette résidence.

### **Article 11 : Assurances – Responsabilités**

La Structure exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée. La Structure devra justifier à chaque demande du Département de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

### **Article 12 : Restitution de la subvention**

Le Département peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par La Structure.

La Structure s'engage également à restituer au Département les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de La Structure était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à La Structure.

### **Article 13 : Résiliation de la convention**

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **Article 14 : Règlement des litiges**

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

#### **Article 15 : Annexes**

- Annexe 1 : Bilan-évaluation
- Annexe 2 : Note d'intention de la résidence
- Annexe 3 : Budget prévisionnel de la résidence

Fait à Bobigny, le

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la vice-présidente

Pour La Structure,  
le·la président·e,

**Dominique Dellac**

**[Prénom Nom]**

## Annexe 1

### Bilan - Évaluation

#### La subvention

##### **Objectif(s) :**

Un/des artistes ou chercheur(s) proposés par la structure culturelle jumelées au collège s'implantent le temps d'une année scolaire au sein des établissements scolaires. Il(s) ou elle(s) sont accueilli(es) pour mener un travail artistique / scientifique ouvert sur l'environnement du collège. Il peut s'agir de la poursuite d'un travail en cours ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Les résidences In Situ ont pour but de soutenir une démarche artistique et/ou scientifique, un processus de création ou de recherche d'un artiste/ scientifique ou d'un collectif. Il s'agit de rendre présente la création / recherche au plus près de la communauté scolaire et de créer concrètement la rencontre entre démarche artistique ou scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

**Public(s) concerné(s) :** élèves des collèges, équipes pédagogiques et administratives des collèges, parents, entourage des élèves

##### **Effets attendus**

- La prise en compte du contexte et des dynamiques du collège mais aussi des envies et besoins formulés,
- La création d'un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves et le rayonnement de la résidence au sein du collège (nombre significatif d'heures de pratique, sorties artistiques et culturelles, partenariats, fil rouge, rencontres...)
  - Le rayonnement de la résidence au sein du collège (visibilité et valorisation des actions menées dans le cadre de la résidence via notamment des temps de présentation et de restitution publiques),
  - Le rayonnement de la résidence à l'échelle du territoire (liens inter-collèges, inter-degrés, liens aux parents, coopération avec les acteurs locaux: associations, lieux culturels, médias locaux...),
- La coordination du projet, son suivi de terrain, sa médiation et le déploiement d'un personnel expert à cet effet (RP / action culturelle...) pour l'accompagnement des artistes / scientifiques et des équipes pédagogiques,
  - Le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'œuvre du corps enseignant et de la direction,

- La participation à l'animation de réseau des résidences IN SITU avec les autres partenaires investis (temps de rencontre et d'échanges communs...),
- La valorisation du travail des élèves, notamment sur les outils développés par le Département (ENT, réseaux sociaux, site internet, journal départemental...) et ceux de la Société.

**Localisation de l'action de la Société ou du-des projet-s soutenu-s** (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

### **Bilan (suivi, impacts)**

#### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'heures d'action culturelle et de rencontre avec les artistes,
- Temps de présence de l'équipe artistique,
- Nombre de sorties culturelles
- Nombre de collégiens, de parents et d'enseignants touchés,
- Nombre de temps forts culturels et artistiques fédérateurs rayonnant à l'échelle du collège et au-delà

#### **Indicateurs qualitatifs:**

- Qualité de l'intervention : les intervenant·e·s sont des artistes et/ou professionnel·le·s de la recherche et sont expérimenté·e·s et accompagné·e·s dans la mise en œuvre d'une résidence de création au sein de collèges ; le déroulement de la résidence permet une progression des élèves en termes d'apprentissages (développement de connaissances et acquisitions de compétences) et d'appropriation du processus créatif.
- Qualité des productions : l'accompagnement des élèves aboutit à une création collective ou production de contenus qui rendent compte de la démarche artistique et/ou de recherche, du processus de création; ces réalisations/ créations/ productions sont rendues visibles et valorisées sur des supports adaptés et auprès d'un public le plus large possible avec une médiation et un accompagnement de ces productions affirmés.
- Qualité du partenariat et implantation territoriale : la résidence favorise la cohésion d'équipe et les dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement scolaire et au-delà, elle permet d'encourager les acteurs à coopérer de manière durable et structurée (collaboration entre enseignant·e·s de plusieurs disciplines, lien avec les acteurs locaux de la culture...) ; la résidence permet la rencontre des élèves avec les acteurs locaux, elle favorise la découverte, la fréquentation et l'usage des ressources présentes sur le territoire (associations, médiathèques, structures culturelles et socio-éducatives...).

Le bilan sera attendu sous la forme d'une réponse au questionnaire d'évaluation qui sera transmis par le Département à la Structure.

### **Modalités de suivi**

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de la Structure à travers les différentes instances.

Projets et bilans d'activité dont budget réalisé, bilan et compte de résultat, analyse budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités (au moins 2 par an), présence lors des actions et des manifestations...\_



## **Annexe 2**

### **Note d'intention de la résidence**

[intégrer la note d'intention de la résidence rédigée par La Structure]

## **Annexe 3**

### **Budget prévisionnel de la résidence**

[intégrer le budget prévisionnel élaboré par La Structure]

# RÉSIDENCES IN SITU

## CONVENTION

### AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

WD 18329

#### ENTRE :

**Le Département de la Seine-Saint-Denis**, élisant domicile à l'Hôtel du Département 93 006 Bobigny Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°            du

Ci-après dénommé « le Département »,

#### ET :

**La Commune de xxx** élisant domicile [adresse de la mairie ], représentée par [civilité, prénom et nom) en qualité de Maire, agissant en vertu d'une délibération n° ...            du

Ci-après dénommée « La Commune »

#### ET :

**La Structure [préciser le nom de la structure]**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 [à retirer si structure autre que association], domiciliée au [préciser adresse de la structure], représentée par son président [ou autre fonction du représentant de la structure], [préciser nom du président ou du représentant de la structure], dûment habilité,

Ci-après dénommée « La Structure »,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département visant à inscrire les arts et la culture au cœur de son projet de développement pour le territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes. Cette politique culturelle départementale se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur. Elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris ;

CONSIDÉRANT le déploiement de cette politique autour d'ambitions affirmées dans le cadre de la mandature départementale 2021-2028 :

- **démocratiser l'excellence**, en soutenant les projets artistiques et culturels ambitieux qui s'inscrivent dans une démarche d'inclusion des habitants du territoire dans leur diversité ;
- **accompagner les mutations du territoire par un effort d'embellissement de l'espace public**, qui doit permettre de renouveler les regards sur la Seine-Saint-Denis et de développer de nouveaux usages de l'espace public ;
- **favoriser l'accès des habitant-e-s du territoire à la diversité des métiers artistiques et culturels présents en Seine-Saint-Denis**, en permettant des passerelles entre parcours amateurs et professionnels ;
- **développer l'attractivité de notre territoire et le sentiment de fierté de ses habitant-e-s**, en inscrivant notamment les arts et de la culture au cœur des grands événements se déroulant en Seine-Saint-Denis, tels que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, ou au travers d'initiatives dont le Département est partie prenante (projet de biennale interculturelle...), qui doivent faire Héritage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT le troisième Projet éducatif départemental, qui porte un important programme d'éducation artistique et culturelle.

Le Département de la Seine-Saint-Denis met en place depuis 2007 des résidences de création dans les collèges. Ces résidences concrétisent sa volonté d'expérimentation et d'implantation artistique et culturelle dans les collèges. Elles ont pour ambition de permettre aux élèves d'expérimenter d'autres modes de faire et de penser en présence d'artistes et/ou de chercheurs, en partenariat avec une structure culturelle et sur une année scolaire. Ces résidences offrent une rencontre entre artistes ou scientifiques et élèves autour d'une création artistique ou d'un travail de recherche mais aussi d'une démarche singulière coconstruite avec les équipes pédagogiques et les élèves, pleinement acteurs de la résidence.

Elles permettent tout à la fois de mettre en partage un travail artistique ou de recherche professionnel, de soutenir la création ou la recherche contemporaine et d'intégrer l'équipe pédagogique et les élèves dans une démarche inclusive, participative et collaborative dans le cadre global du projet d'établissement. Chaque résidence est singulière et unique. Elle se conçoit en fonction du territoire et du contexte de l'établissement scolaire mais aussi de l'histoire et des évolutions à l'œuvre au sein de chaque collège. Elles sont le fruit d'un dialogue nourri entre une équipe pédagogique et une équipe de structure culturelle en vue d'un jumelage fort entre les deux parties et d'une collaboration étroite avec les artistes / chercheurs associés. Elles doivent permettre une rencontre et une implantation durable sur le collège en vue d'associer pleinement les élèves, la communauté éducative, les familles et les acteurs du territoire. En cela, elles viennent « bouleverser » la vie d'un établissement scolaire de manière pleinement organisée, identifiée et coconstruite entre les différents partenaires.

La Commune [descriptif politique éducation artistique et culturelle de la Commune (10 lignes)]

C'est dans ce contexte et dans ce cadre d'actions que le Département, La Commune et La Structure se sont accordés pour travailler de manière partenariale autour d'objectifs communs afin de mettre en œuvre une résidence artistique In Situ au sein de [nom et commune du collège] sur l'année scolaire 2023-2024.

[Présentation en 3 lignes de La Structure]

Dans ce cadre, d'un commun accord avec le Département, la commune et le collège [nom du collège], c'est / ce sont [noms des artistes/collectif], que La Structure accompagnera dans le cadre de sa résidence.

[Présentation en 3 lignes du parcours du·des artistes/chercheurs]

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à la résidence que La Structure entend mettre en œuvre à partir de 2023 en partenariat avec La Commune.

### **Article 2 : Objectifs et actions de La Structure**

[Description en 10 lignes de la résidence]

### **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département alloue une subvention de **XXX € (montant en toutes lettres en euros)** à La Structure par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu du projet de résidence In Situ défini à l'article 2. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après vote de la Commission permanente départementale.

La Commune financera à hauteur **de XXX€ (montant en toutes lettres en euros)** les interventions de La Structure par délibération du Conseil Municipal, au vu du projet de résidence d'artistes défini à l'article 2. Cette somme sera versée sur présentation d'une facture. (à retirer si par le biais d'une subvention)

La subvention du Département et la participation financière (ou les subventions) de La Commune seront exclusivement utilisées pour les actions décrites à l'article 2.

La Structure ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la subvention allouée.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

La subvention départementale versée à la Structure doit permettre de prendre en charge l'ensemble des dimensions de la résidence In Situ sans contribution financière du collège.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée de la résidence de l'année scolaire 2023-2024 jusqu'à réception du bilan de ladite résidence, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

#### **Article 5 : Bilan et évaluation du projet**

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département avec la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs et La Commune avec la Direction de (nom de la direction) suivront le bon déroulement du projet dans le/les établissements et proposeront des bilans d'étape avec les enseignant·e·s et La Structure.
- Le Département et La Commune pourront se faire communiquer, et sur simple demande à La Structure, tout document qu'ils jugeront nécessaire.
- La Structure fournira un bilan financier et un bilan qualitatif de la résidence au Département, selon les modèles transmis par le Département.

#### **Article 6 : Obligations de La Structure en matière de communication**

La Structure s'engage, sous peine d'application des dispositions de l'article 12 de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département et de La Commune sur ses supports de communication et lors des différentes actions soutenues par le Département et La Commune, avec la présence du logo départemental téléchargeable sur [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr) ainsi que celui de La Commune et de la phrase suivante : « *La Structure est soutenue par le Département de la Seine-Saint-Denis et de la Commune de xxx dans le cadre du dispositif In Situ, résidence d'artistes et de chercheur.se.s en collèges* ».

Préalablement à la diffusion de sa communication, l'Association transmettra au Département pour vérification ses projets de supports de communication et/ou tout autre élément de signalétique et de promotion.

Les mentions du soutien du Département et de La Commune doivent être conformes aux modalités techniques définies et prescrites par le Département et La Commune.

La Structure s'engage également à mentionner clairement le concours de La Commune sur ses supports de communication dans le cadre de l'action en apposant le logo de La Commune sur demande à la Direction des affaires culturelles.

La Structure fournira au Département, à titre gracieux, une image illustrant les parcours. La Structure accepte l'utilisation par le Département et par la Commune de cette image pour toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et garantit avoir obtenu toutes les autorisations de droit à l'image s'y référant.

Elle sollicitera pour cela une autorisation écrite, et précise quant aux modalités d'utilisation de ou des images concernées (durée, territoire concerné, finalité),

auprès toute personne qui y serait identifiable, ou de son représentant légal lorsque cette personne est mineure.

### **Article 7 : Droit à l'image**

Lors de la promotion du dispositif In Situ par le Département ou de l'action par La Commune, La Structure autorise, à titre gracieux, les photographies, prises de vues et de sons les concernant et relatifs à la résidence.

La Structure accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La Structure s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participant·e·s à la résidence.

### **Article 8 : Engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement investi en faveur de la lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est le premier détenteur du Label Diversité et du Label Égalité professionnelle par lesquels il s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire et en particulier auprès de ses partenaires. Aussi, La Structure s'engage à respecter les valeurs du Département notamment en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Département souhaite également affiner son diagnostic en la matière sur son territoire, notamment par la collecte de données spécifiques (par exemple : nombre de femmes et d'hommes adhérant aux associations ou participant aux actions ou encore existence d'actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées). La Structure s'engage donc également à transmettre au Département les informations qui pourraient lui être demandées dans le cadre de la collecte de données relatives à la diversité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Article 9 : Engagement lié aux contraintes sanitaires**

Au regard de la crise sanitaire, le Département et la Commune seront particulièrement attentifs aux modalités d'intervention sous la responsabilité de La Structure.

À ce titre, La Structure s'engage à :

- respecter les règles sanitaires édictées et promues par les pouvoirs publics (distanciation physique, gestes protecteurs...) et en vigueur au moment du déroulement des différentes activités des projets ;
- edéployer éventuellement tout ou partie des projets sous de nouveaux formats pour l'adapter aux règles sanitaires, dans le cadre de la subvention allouée par le Département et la somme allouée par la Commune et sous réserve de l'accord du·de la Principal·e du collège concerné par le parcours ;

- adapter certains volets des projets si nécessaire tout en conservant leur sens et leur cohérence et en prenant en compte les réalités et le contexte d'intervention ;
- transmettre des états d'avancement et de redéploiement éventuel régulièrement au Département.

#### **Article 10 : Propriétés de la production**

La Structure garde les droits moraux et la propriété des productions réalisées durant la résidence mais cède gracieusement au Département et à La Commune les droits de reproduction de celle-ci pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de cette résidence.

#### **Article 11 : Assurances – Responsabilités**

La Structure exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département et de La Commune ne pourront en aucun cas être recherchées. La Structure devra justifier à chaque demande du Département et de La Commune de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

#### **Article 12 : Restitution de la subvention**

Le Département et la Commune peuvent remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par La Structure.

La Structure s'engage également à restituer au Département et/ou à la Commune les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de La Structure était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département et La Commune se réservent le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à La Structure.

#### **Article 13 : Résiliation de la convention**

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **Article 14 : Règlement des litiges**

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

**Article 15 : Annexes**

- Annexe 1 : Bilan-évaluation
- Annexe 2 : Note d'intention de la résidence
- Annexe 3 : Budget prévisionnel de la résidence

Fait à Bobigny, le

Pour le Département,  
le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la vice-présidente

Pour la Commune,  
le-la maire,

**Dominique Dellac**

**[Prénom Nom]**

Pour La Structure,  
le-la président-e,

**[Prénom Nom]**



# Annexe 1

## Bilan - Évaluation

### La subvention

#### **Objectif(s) :**

Un/des artistes ou chercheur(s) proposés par la structure culturelle jumelées au collège s'implantent le temps d'une année scolaire au sein des établissements scolaires. Il(s) ou elle(s) sont accueilli(es) pour mener un travail artistique / scientifique ouvert sur l'environnement du collège. Il peut s'agir de la poursuite d'un travail en cours ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Les résidences In Situ ont pour but de soutenir une démarche artistique et/ou scientifique, un processus de création ou de recherche d'un artiste/ scientifique ou d'un collectif. Il s'agit de rendre présente la création / recherche au plus près de la communauté scolaire et de créer concrètement la rencontre entre démarche artistique ou scientifique et démarche pédagogique en vue d'une implication pleine et entière des équipes pédagogiques et des élèves.

**Public(s) concerné(s) :** élèves des collèges, équipes pédagogiques et administratives des collèges, parents, entourage des élèves

#### **Effets attendus**

- La prise en compte du contexte et des dynamiques du collège mais aussi des envies et besoins formulés,
- La création d'un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves et le rayonnement de la résidence au sein du collège (nombre significatif d'heures de pratique, sorties artistiques et culturelles, partenariats, fil rouge, rencontres...)
  - Le rayonnement de la résidence au sein du collège (visibilité et valorisation des actions menées dans le cadre de la résidence via notamment des temps de présentation et de restitution publiques),
  - Le rayonnement de la résidence à l'échelle du territoire (liens inter-collèges, inter-degrés, liens aux parents, coopération avec les acteurs locaux: associations, lieux culturels, médias locaux...),
- La coordination du projet, son suivi de terrain, sa médiation et le déploiement d'un personnel expert à cet effet (RP / action culturelle...) pour l'accompagnement des artistes / scientifiques et des équipes pédagogiques,
  - Le renforcement de la cohésion d'équipe et des dynamiques à l'œuvre du corps enseignant et de la direction,

- La participation à l'animation de réseau des résidences IN SITU avec les autres partenaires investis (temps de rencontre et d'échanges communs...),
- La valorisation du travail des élèves, notamment sur les outils développés par le Département (ENT, réseaux sociaux, site internet, journal départemental...) et ceux de la Société.

**Localisation de l'action de la Société ou du-des projet-s soutenu-s** (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

### **Bilan (suivi, impacts)**

#### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'heures d'action culturelle et de rencontre avec les artistes,
- Temps de présence de l'équipe artistique,
- Nombre de sorties culturelles
- Nombre de collégiens, de parents et d'enseignants touchés,
- Nombre de temps forts culturels et artistiques fédérateurs rayonnant à l'échelle du collège et au-delà

#### **Indicateurs qualitatifs:**

- Qualité de l'intervention : les intervenant·e·s sont des artistes et/ou professionnel·le·s de la recherche et sont expérimenté·e·s et accompagné·e·s dans la mise en œuvre d'une résidence de création au sein de collèges ; le déroulement de la résidence permet une progression des élèves en termes d'apprentissages (développement de connaissances et acquisitions de compétences) et d'appropriation du processus créatif.

- Qualité des productions : l'accompagnement des élèves aboutit à une création collective ou production de contenus qui rendent compte de la démarche artistique et/ou de recherche, du processus de création; ces réalisations/ créations/ productions sont rendues visibles et valorisées sur des supports adaptés et auprès d'un public le plus large possible avec une médiation et un accompagnement de ces productions affirmés.

- Qualité du partenariat et implantation territoriale : la résidence favorise la cohésion d'équipe et les dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement scolaire et au-delà, elle permet d'encourager les acteurs à coopérer de manière durable et structurée (collaboration entre enseignant·e·s de plusieurs disciplines, lien avec les acteurs locaux de la culture...) ; la résidence permet la rencontre des élèves avec les acteurs locaux, elle favorise la découverte, la fréquentation et l'usage des ressources présentes sur le territoire (associations, médiathèques, structures culturelles et socio-éducatives...).

Le bilan sera attendu sous la forme d'une réponse au questionnaire d'évaluation qui sera transmis par le Département à la Structure.

### **Modalités de suivi**

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités de la Structure à travers les différentes instances.

Projets et bilans d'activité dont budget réalisé, bilan et compte de résultat, analyse budgétaire, réunions de présentation et de suivi de projets et d'activités (au moins 2 par an), présence lors des actions et des manifestations...\_

## **Annexe 2**

### **Note d'intention de la résidence**

[intégrer la note d'intention de la résidence rédigée par La Structure]

## **Annexe 3**

### **Budget prévisionnel de la résidence**

[intégrer le budget prévisionnel élaboré par La Structure]

## Délibération n° 08-02 du 19 octobre 2023

### PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 (AXE 5) – RÉSIDENCES IN SITU – ÉDITION 2023-2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS-TYPES

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n° 2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

Vu la convention 2023 avec l'association Chroma approuvée par sa délibération n°3-1 du 23 mars 2023,

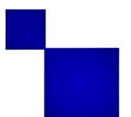
Vu la convention 2021-2023 avec l'association F93 approuvée par sa délibération n°5-1 du 21 janvier 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre des résidences « In Situ » au titre de l'année scolaire 2023-2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 20 000 euros à l'association L'Art en Partage,
- 20 000 euros à l'association La Place – centre culturel hip-hop,
- 15 000 euros à la Société publique locale Carreau du Temple,
- 20 000 euros à l'association La Maison des cultures du monde,
- 19 360 euros à l'association Le Labo des Histoires,
- 15 000 euros à l'association Chroma,
- 18 000 euros à la commune de Noisy-le-Sec pour La Galerie,



- 20 000 euros à l'association Superbrut,
- 20 000 euros à la Commune de Rosny-sous-Bois pour le Théâtre et cinéma G. Simenon,
- 20 000 euros à l'Association F93 ;

- APPROUVE, au titre des résidences « In Situ » pour l'année scolaire 2023-2024, la convention-type bipartite dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Association La Maison des Cultures du monde,
- Association Le Labo des Histoires,
- Association Chroma,
- Association Superbrut,
- Association F93,
- Commune de Noisy-le-Sec pour La Galerie,
- Commune de Rosny-sous-Bois pour le Théâtre et cinéma G. Simenon,
- Société publique locale Carreau du Temple ;

- APPROUVE, au titre des résidences In Situ pour l'année scolaire 2023-2024, la convention-type tripartite dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Commune d'Aulnay-sous-Bois et l'association L'Art en partage,
- Commune de Bobigny et l'association La Place – centre culturel hip-hop ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*